

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 15 août 2018.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 15 août 2018 à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapsca)	M. Richard Turgeon (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) : Mme Sylvie Blanchette (représentante Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : M. Bruno Côté (représentant Sayabec)
M. Denis Viel (représentant Causapsca)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Bertin Denis urb., directeur du service d'aménagement et d'urbanisme
M. Stéphane Pineault, coordonnateur de L'Écoterritoire habité de La Matapédia
M. Guillaume Viel, directeur du service de développement

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2018-133 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 15 août 2018

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2018-134 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 août 2018

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point « Autres sujets » ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 13 juin 2018
 - 3.2. Séance extraordinaire du 4 juillet 2018
4. Période de questions de l'assistance
5. Communication du service de développement
 - 5.1. Nominations sur le comité de développement de La Matapédia
 - 5.2. *Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques* – Dépôt
 - 5.3. Travailleur de rang – Protocole d'entente
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme - Règlement 2017-09 modifiant le SAD – Entrée en vigueur et suivi
7. Communication du service de foresterie - PADF – 2018-2021
8. Communication du service de génie
 - 8.1. Dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal
 - 8.2. Programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018 (reporté)
9. Partage des distributions 2018 provenant de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent
10. Palais de justice - Travaux réfection du système de chauffage et regroupement des entrées électriques – Règlement d'emprunt no 2018-03 - Avis de motion et projet de règlement
11. Frais de refinancement d'emprunts – Règlement d'emprunt no 2018-05 - Avis de motion et projet de règlement
12. Projet de construction d'un écocentre – Règlement d'emprunt no 2018-06 – Avis de motion et projet de règlement (reporté)
13. État de la situation des services de santé dans La Matapédia suite à la mise en place des CISSS - Suivi

14. Correspondance
15. Période de questions de l'assistance
16. Autres sujets
 - 16.1. Prochaine rencontre du conseil – Séance ordinaire du 12 septembre 2018 à 19h30
 - 16.2. Banquet de la MRC 2022 – Saint-Vianney
 - 16.3. Tournoi de golf - Fondation Action-Santé (24 août 2018)
 - 16.4. Proposition de AZRA – Installation de bornes de recharge de voitures électriques.
 - 16.5. Inauguration du centre administratif
17. Levée de la séance

Adoptée.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1. **Séance ordinaire du 13 juin 2018**

Résolution CM 2018-135 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018 tel que déposé. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

3.2. **Séance extraordinaire du 4 juillet 2018**

Résolution CM 2018-136 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2018

Sur une proposition M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2018 tel que présenté. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. **COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT**

5.1. **Nominations sur le comité de développement de La Matapédia**

Résolution CM 2018-137 concernant la nomination de représentants sur le comité de développement de La Matapédia

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité de développement de la MRC de La Matapédia, à savoir :

- M. Marc Poirier, propriétaire du Groupe RPF inc., à titre de représentant du secteur industriel, siège N°4;
- M. Normand Boulianne, administrateur à la SADC de La Matapédia, à titre de représentant de la SADC de La Matapédia, siège N° 5;
- M. Simon Roy, directeur général de la Coopérative forestière de La Matapédia, à titre de représentant du secteur forestier, siège N°6;
- Mme Chantale Paradis, propriétaire de La Vallée de la framboise, à titre de représentante du secteur tourisme, siège N°8;
- Mme Émilie Boulay-Chouinard, directrice de la TVC Vallée de la Matapédia, à titre de représentante du secteur culture, siège N°10;
- Mme Claudie Deschênes, gestionnaire au CISSS du Bas-Saint-Laurent, à titre de représentante du secteur de la santé, siège N°14;
- Mme Mireille Chalifour, directrice de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche, à titre de représentante du secteur de l'environnement, siège N°16.

Adoptée.

5.2. **Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques – Dépôt**

Résolution CM 2018-138 concernant une demande au Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques

Considérant le *Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques* lancé par le ministère de la Famille le 15 juin 2018;

- Considérant que l'acquisition de compétences en lecture, écriture et mathématiques constitue un facteur majeur de réussite et de persévérance scolaire et d'intégration socio-professionnelle à l'âge adulte;
- Considérant qu'il importe de poursuivre les efforts à l'échelle régionale en matière d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques ainsi qu'au niveau de la persévérance scolaire, de l'amélioration du taux de diplomation et de l'augmentation du niveau de littératie;
- Considérant que plus largement, la réalisation d'un tel projet s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'intégration socio-professionnelle des jeunes de la région et de lutter contre la défavorisation et la dévitalisation;
- Considérant qu'une personne sur cinq dans la MRC est en situation de faible revenu, que 29 % de la population matapédiennne n'a aucun diplôme, que le taux de diplomation au secondaire atteint 75 % (67 % chez les garçons) et que quinze municipalités matapédiennes sur dix-huit sont dévitalisées;
- Considérant que le CISSS du Bas-Saint-Laurent estime que 56,6 % de la population matapédiennne présente un faible niveau de littératie (aptitude à lire, comprendre et utiliser l'information écrite dans la vie quotidienne).

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande pour la réalisation du projet « Abécédaire matapédienn » au *Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques* du ministère de la Famille;
2. de désigner M. Guillaume Viel, directeur du service de développement, comme signataire et mandataire délégué pour assurer le suivi de la demande auprès du Ministère.

Adoptée.

5.3. Travailleur de rang – Protocole d'entente

Résolution CM 2018-139 concernant le protocole d'entente pour le projet Travailleur de rang

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'autoriser de désigner M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre signataire et mandataire délégué pour le protocole d'entente pour le projet « Travailleur de rang ».

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - RÈGLEMENT NO 2017-09 MODIFIANT LE SAD – ENTRÉE EN VIGUEUR ET SUIVI

Résolution CM 2018-140 concernant l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia

Considérant que le 11 avril 2018, la MRC de La Matapédia a adopté le règlement 2017-09 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) dans le but :

- d'agrandir le périmètre d'urbanisation de Sayabec;
- d'accorder une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable à Sainte-Florence;
- de prévoir une expertise professionnelle pour déterminer certaines limites des zones inondables;
- de modifier des dispositions dans les zones soumises à des mouvements de sol;
- de modifier la cartographie d'un secteur à risque d'inondation;
- de modifier des références à des numéros d'articles erronés.

Considérant que, conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 2017-09 est entré en vigueur le 14 juin 2018, soit le jour de la signification par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'un avis attestant que le règlement numéro 2017-09 respecte les orientations et les projets du gouvernement en matière d'aménagement;

Considérant qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement.

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu :

1. d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour donner suite au règlement 2017-09 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia;
2. d'adresser une copie certifiée conforme de ce document à chaque organisme partenaire en même temps que le règlement numéro 2017-09.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE - PADF - 2018-2021**Résolution CM 2018-141** concernant la désignation de la MRC responsable de l'administration de l'entente de gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*

Considérant l'entente de délégation à intervenir entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu que la MRC de La Matanie soit désignée comme responsable de l'administration de l'entente de délégation.

Adoptée.

Résolution CM 2018-142 autorisant le préfet de la MRC de La Matapédia à signer l'entente de délégation concernant la gestion du *PADF*

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia autorise le préfet, Mme Chantale Lavoie, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia l'entente de délégation concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* intervenue entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Luc Blanchette, et la MRC de La Matanie, étant la MRC désignée comme responsable de l'administration de l'entente de délégation.

Adoptée.

Résolution CM 2018-143 concernant une demande à la MRC désignée de signer une entente de mise en œuvre du *PADF* avec le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Considérant l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*;

Cosidérant la résolution adoptée par les MRC confiant à la nouvelle instance régionale la mise en œuvre de ce programme.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Carol Poitras,

Il est résolu majoritairement de demander à la MRC désignée, soit la MRC de La Matanie, de signer une entente de collaboration avec le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent pour la mise en œuvre du *PADF* en respect des obligations de celui-ci.

Adoptée à la double majorité

Un vote est demandé sur cette résolution par M. Pierre D'Amours dont le résultat est le suivant :

Représentant	Municipalité	Pour		Contre	
		Vote	Population	Vote	Population
Jocelyn Jean	Saint-Tharcisius	X	427		427
Jean-Côme Lévesque	Saint-Léon-le-Grand	X	941		941
Paul Lepage	Saint-Moïse	X	540		540
Daniel Carrier	Saint-Noël	X	428		428
Marlène Landry	Sainte-Marquerite-Marie	X	192		192
Georges Guénard	Saint-Vianney	X	456		456
Carol Poitras	Sainte-Florence	X	393		393
Jean-Marc Dumont	Saint-Damase	X	406		406
Gérard Grenier	Lac-au-Saumon	X	1367		1367
Jérémie Gagnon	Sainte-Irène		352	X	352
Gino Canuel	Lac-Humqui	X	348		348
Martin Landry	Albertville	X	233		233
Jean-Paul Bélanger	Saint-Cléophas	X	310		310
André Fournier	Causapsal	X	2309		2309
M. Richard Turgeon	Val-Brillant	X	912		912
Nelson Pilote	Saint-Alexandre-des-Lacs	X	286		286
Pierre D'Amours	Amqui		6094	X	6094
Marcel Belzile	Savabec		1753	X	1753
Résultat du vote	Voix	15		3	
	Population		9 548		8 199

Adoptée à la double majorité

Résolution CM 2018-144 concernant l'utilisation des sommes visées par l'entente de délégation sur la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) intervenue entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia soit présenté la reddition de compte concernant la mise en œuvre du Plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) et les activités de la table GIRT.

Adoptée.

Résolution CM 2018-145 concernant le libellé des procès-verbaux lorsqu'il y a un vote sur une question soumise à l'attention du conseil de la MRC pour décision

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Jérémie Gagnon, il est résolu que les procès-verbaux du conseil de la MRC fasse état des noms de membres du conseil, du nombre de voix exprimées et de la population représentée lorsqu'il y a demande de vote sur une question soumise au conseil de la MRC pour décision.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE

8.1. Dépôt de demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal

Résolution CM 2018-146 concernant une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

Considérant que les municipalités désirent faire l'acquisition commun d'équipements;

Considérant que les municipalités ont pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Considérant que les municipalités ont mandaté la MRC pour déposer une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal.

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia :

1. accepte de déposer une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal pour les municipalités;
2. autorise M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Adoptée.

Il est demandé par M. Pierre D'Amours que soit analysée la possibilité que certains équipements visés par le programme puissent être utilisés par des employés municipaux qualifiés de la Ville d'Amqui et de préciser le partage des coûts pour l'acquisition des équipements dans la mesure où la Ville d'Amqui possède certains d'entre eux.

8.2. Programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. PARTAGE DES DISTRIBUTIONS 2018 PROVENANT DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

Résolution CM 2018-147 concernant les affectations et le partage des distributions 2018 provenant de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (premier versement)

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu ce qui suit :

1. d'approuver les affectations des sommes perçues en 2018 par la MRC de La Matapédia provenant de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent pour l'exploitation des parcs éoliens Roncevaux et Nicolas-Riou comme suit :

Frais de gestion MRC :	5 000 \$
Fonds de prévoyance (25%) :	166 500 \$
Distribution aux municipalités :	499 500 \$

Total : 671 000 \$

2. de distribuer aux municipalités participantes la somme de 499 500 \$ selon les modalités des règlements N° 2013-06, 2013-12 et 2014-01 comme suit :

Parcs éoliens communautaires du Bas-St-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou)								
Partages des distributions nettes versées à la MRC de La Matapédia par la Régie de l'énergie du Bas-St-Laurent provenant des revenus d'exploitation des parc éoliens (règlements N° 2014-01, 2013-12 et 2013-06)								
Premier versement août 2018								
Municipalité	RFU 2018	Proportion de la RFU totale	Décision des municipalités participation ou retrait	RFU des municipalité participantes 2018	Proportion de la RFU des municipalités participantes 2018	Montant net des distributions perçues par la MRC 2018	Montant à verser au Fonds de prévoyance 2018	Montant à distribuer aux municipalités 2018
1	2	3	4	5	6	7	8	9
							25,0%	75,0%
Ste-Marguerite	11 563 434 \$	0,8626%	participation	11 563 434 \$	0,9219%	6 140 \$	1 535 \$	4 605 \$
Ste-Florence	18 934 128 \$	1,4124%	participation	18 934 128 \$	1,5095%	10 053 \$	2 513 \$	7 540 \$
Alberville	20 030 555 \$	1,4942%	participation	20 030 555 \$	1,5969%	10 635 \$	2 659 \$	7 977 \$
St-Léon-le-Grand	53 890 256 \$	4,0201%	participation	53 890 256 \$	4,2963%	28 613 \$	7 153 \$	21 460 \$
Lac-Humqui	30 864 360 \$	2,3024%	participation	30 864 360 \$	2,4606%	16 388 \$	4 097 \$	12 291 \$
Ste-Irène	43 070 522 \$	3,2129%	participation	43 070 522 \$	3,4337%	22 869 \$	5 717 \$	17 151 \$
Lac-au-Saumon	73 934 422 \$	5,5153%	participation	73 934 422 \$	5,8943%	39 256 \$	9 814 \$	29 442 \$
St-Alexandre-des-Lacs	18 064 242 \$	1,3475%	participation	18 064 242 \$	1,4401%	9 591 \$	2 398 \$	7 193 \$
St-Tharcisius	26 033 722 \$	1,9420%	participation	26 033 722 \$	2,0755%	13 823 \$	3 456 \$	10 367 \$
St-Vianney	33 034 374 \$	2,4643%	participation	33 034 374 \$	2,6336%	17 540 \$	4 385 \$	13 155 \$
Val-Brillant	73 915 655 \$	5,5139%	participation	73 915 655 \$	5,8928%	39 246 \$	9 811 \$	29 434 \$
Sayabec	145 332 607 \$	10,8414%	participation	145 332 607 \$	11,5864%	77 165 \$	19 291 \$	57 874 \$
St-Cléophas	21 673 788 \$	1,6168%	Retrait		0,0000%	- \$	- \$	- \$
			Retrait + fin					
St-Moïse	36 569 583 \$	2,7280%	retrait (-10%)	32 912 625 \$	2,6239%	17 475 \$	4 369 \$	13 106 \$
St-Noël	19 060 228 \$	1,4218%	participation	19 060 228 \$	1,5195%	10 120 \$	2 530 \$	7 590 \$
St-Damase	32 791 747 \$	2,4462%	participation	32 791 747 \$	2,6143%	17 411 \$	4 353 \$	13 058 \$
TNO	60 856 473 \$	4,5397%	Retrait		0,0000%	- \$	- \$	- \$
Causapscol	126 037 689 \$	9,4021%	participation	126 037 689 \$	10,0481%	66 920 \$	16 730 \$	50 190 \$
Amqui	494 871 297 \$	36,9161%	participation	494 871 297 \$	39,4527%	262 755 \$	65 689 \$	197 066 \$
Ligne de vérification	1 340 529 082 \$	100%		1 254 341 863 \$	100,00%	666 000 \$	166 500 \$	499 500 \$
TOTAL :	1 340 529 082 \$	100%		1 254 341 863 \$	100%	666 000 \$	166 500 \$	499 500 \$
Premier versement 2018 août 2018						Montant net à partager		666 000 \$
<i>Note : Le montant des distributions est basé sur des projections de production des parcs éoliens; ces montants ne sont pas garantis</i>								

Adoptée.

10. **PALAIS DE JUSTICE - TRAVAUX RÉFECTION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET REGROUPEMENT DES ENTRÉES ÉLECTRIQUES - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2018-03 - AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion CM 2018-148 relatif au règlement d'emprunt numéro 2018-03 décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection du système de chauffage et le regroupement des entrées électriques au palais de justice d'Amqui

Avis de motion est donné par M. Georges Guénard à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2018-03 décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection du système de chauffage et le regroupement des entrées électriques au palais de justice d'Amqui sera déposé pour adoption.

Un projet de règlement est déposé au conseil par M. Mario Lavoie, secrétaire-trésorier, en même temps que l'avis de motion.

11. **FRAIS DE REFINANCEMENT D'EMPRUNTS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2018-05– AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion CM 2018-149 relatif au règlement d'emprunt no 2018-05 décrétant un emprunt pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt no 04-2008, 2011-14, 2012-02, 2013-04, 2013-16, 06-2009 et 2013-09

Avis de motion est donné par M. Marcel Belzile à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2018-05 décrétant un emprunt pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt N° 04-2008, 2011-14, 2012-02, 2013-04, 2013-16, 06-2009 et 2013-09 sera déposé pour adoption.

Un projet de règlement est déposé au conseil par M. Mario Lavoie, secrétaire-trésorier, en même temps que l'avis de motion.

12. **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-06 - AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

13. ÉTAT DE LA SITUATION DES SERVICES DE SANTÉ DANS LA MATAPÉDIA SUITE À LA MISE EN PLACE DES CISSS - SUIVI

Madame Chantale Lavoie informe le conseil qu'une rencontre du comité vigie se tiendra le 16 août. Des informations supplémentaires pourront ensuite être transmises au conseil de la MRC lors d'une prochaine rencontre.

Monsieur Marcel Belzile porte à l'attention du conseil les coupures dans le nombre de lits dans les résidences pour personnes âgées du territoire de la MRC. Plus d'informations seront recueillies sur cette problématique, qui seront amenées ultérieurement au CISSS du Bas-Saint-Laurent.

14. CORRESPONDANCE

Monsieur Lavoie présente les correspondance suivantes :

- 2018-07-09 : Docteur Jean-Christophe Carvalho, CISSS du Bas-Saint-Laurent
- 2018-08-02 : Marie-Christine D'Amours, Marché Consommateurs et Centres de contact clients Telus
- 2018-07-31 : Yves Berger, MTMDETQ, direction du Bas-Saint-Laurent. On propose une démarche politique afin de s'assurer de la réalisation des travaux sur le tronçon de la route 132 entre Amqui et Sayabec
- 2018-06-29 : Michael Mills, Services publics et Approvisionnement Canada

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

16. AUTRES SUJETS

16.1. Prochaine rencontre du conseil – Rencontre de travail du 5 septembre à 19h30 et séance ordinaire du 12 septembre 2018 à 19h30

Le conseil de la MRC tiendra sa prochaine rencontre de travail le 5 septembre à 19h30 et une séance ordinaire mercredi le 12 septembre à compter de 19h30.

16.2. Banquet MRC 2022 – Saint-Vianney

Résolution CM 2018-150 concernant une invitation de la municipalité de Saint-Vianney pour le banquet 2022 MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, il est résolu unanimement d'accepter l'invitation de la municipalité de Saint-Vianney pour la tenue du banquet 2022 de la MRC de La Matapédia dans le cadre des festivités du centième anniversaire de fondation de la municipalité.

Adoptée.

16.3. Tournoi de golf - Fondation Action Santé 24 août 2018

Aucun membre du conseil de la MRC n'est disponible pour participer au tournoi de golf de la Fondation Action-Santé du 24 août prochain.

16.4. Proposition de AZRA – Installation de borne de recharge de voitures électriques

Monsieur Mario Lavoie dépose au conseil de la MRC une lettre d'intention de la compagnie AZRA pour le déploiement d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique sur le territoire de la MRC et donne les coordonnées de la personne responsable du projet.

16.5. Inauguration du centre administratif

L'inauguration du nouveau centre administratif se tiendra jeudi le 27 septembre en fin de journée. Des précisions supplémentaires seront amenées au conseil de la MRC au cours des prochaines semaines. On demande de réserver cette date à l'agenda.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2018-151 concernant la levée de la séance ordinaire du 15 août 2018

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h15.

Adoptée.